



Le Cabinet Maubourg Patrimoine met la banque privée à la portée de tous

Votre banquier ne vous donne pas satisfaction :

Il vous a vendu un contrat d'assurance-vie (de plus ou moins bonne qualité) ou un PEA pour mieux s'en désintéresser une fois que votre signature est apposée au bas du document.

Il vous facture des frais de tenue de compte croissants pour un service inexistant.

Il conditionne la renégociation de votre crédit à la souscription d'une assurance auto ou IARD à laquelle il ne comprend souvent pas grand-chose.

Il ne vous conseille pas sur l'évolution de votre patrimoine global, votre retraite ou la préparation de la transmission de vos avoirs.

Vous ne pouvez toutefois pas couper facilement le « cordon ombilical ».

Pour des raisons fiscales ou réglementaires, il est parfois difficile de transférer ses contrats d'assurance-vie d'un établissement vers un autre. Votre banquier vous connaît suffisamment pour pouvoir vous prêter lorsque vous souhaitez acheter votre résidence principale ou investir dans de l'immobilier. Changer de banque est encore difficile malgré les derniers assouplissements législatifs.

Le Cabinet Maubourg Patrimoine propose un nouveau service répondant à la quadrature du cercle, le « Suivi Patrimonial 360 ». Vous pouvez confier le suivi de vos comptes d'épargne ou de crédit à un de nos banquiers privés. Il dispose pour cela d'un accès digital à votre situation financière agrégée. La mise à jour des données est automatique depuis le système d'informations de votre assureur ou de votre banque.

Notre banquier privé analyse la répartition de votre épargne après avoir pris en compte vos objectifs patrimoniaux et votre degré d'aversion au risque. Il vous propose de modifier votre allocation en fonction de l'évolution de votre situation et de la conjoncture financière. Il vous conseille enfin sur l'environnement juridique et fiscal dans lequel s'inscrivent les produits dont vous lui avez confié le suivi.

Vous aurez accès à un **reporting en temps réel de la situation agrégée de tous les contrats** dont vous nous avez confié le suivi.

Pour vous apporter le meilleur service, nos conseillers s'appuient en tant que de besoin sur notre service d'allocation d'actifs financiers dédié au sein de notre Cabinet au suivi de l'activité financière et aux performances des fonds.

Cette organisation nous permet de gérer **200 millions d'euros d'encours** avec une antériorité de **plus de trente ans**.

Au plan technique, nous avons choisi de nous appuyer, pour l'agrégation des comptes, sur la société Harvest. C'est un partenaire fiable et solide. La société est cotée en bourse depuis de nombreuses années et est valorisée plus de 100 millions d'euros. Elle vient d'être agréée par l'ACPR (Autorité de Contrôle Prudentiel et de Résolution), qui est l'organisme de tutelle de l'Etat en matière d'assurance.

Ce nouveau service est facturé **49 € par mois**, soit 0,3 % de frais de gestion par an pour un contrat d'assurance-vie de 200.000 euros (dont les frais s'élèvent au global à environ 1 %). Les conseils apportés par nos banquiers privés vous permettront d'amortir très rapidement votre investissement.

La convention « Suivi Patrimonial 360 » est souple. Elle peut être annulée à tout moment par le client. Elle n'est pas intrusive : nos conseillers n'ont accès qu'aux contrats pour lesquels vous souhaitez un conseil. Elle vous permet enfin de nous tester avant éventuellement de nous confier de l'épargne à investir directement.

Vous êtes intéressés pour faire un essai : adressez-nous un mail à l'adresse info@maubourg-patrimoine.fr ou appelez-nous au 01 42 85 80 00.